

**Règlement du concours
«Boîte à Outils : à vous d'inventer le 41^e titre ! »**

Article 1 - Société organisatrice

DUNOD EDITEUR, ci-après « Dunod », Société Anonyme au capital de 1.039.605 Euros, dont le siège est à Paris (75005), 5 rue Laromiguière, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité au dit siège, décide d'organiser un concours qui se déroulera du 15 septembre au 30 novembre 2014. Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est réservé aux personnes majeures résidant en France métropolitaine, en Belgique ou en Suisse.

Ce jeu se présente sous la forme d'un concours avec décision d'un jury.

Ce jeu est accessible via le site Internet www.dunod.com/boite-a-outils-40 avec des relais sur les pages Facebook de Dunod www.facebook.com/editionsdunod et de Marketing Community <http://www.marketing-community.fr/>.

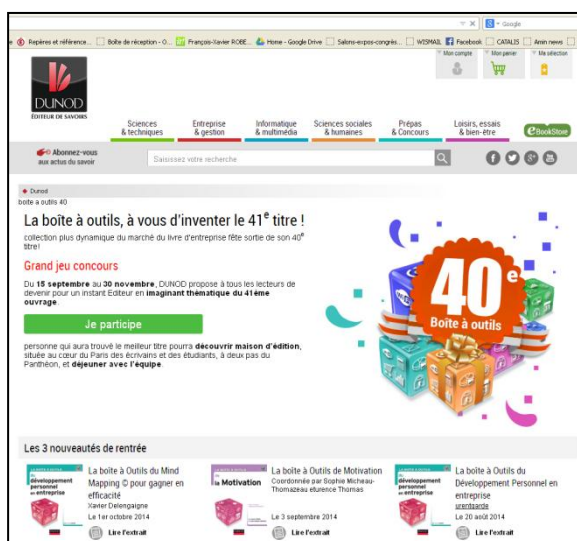
La participation au présent jeu implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

Article 2 - Champ d'application

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Ce concours est réservé à toute **personne majeure résidant en France métropolitaine, en Belgique ou en Suisse.**

Est exclue toute autre personne et, notamment, celle ayant un lien juridique direct ou indirect avec les responsables de sa mise en oeuvre chez la société organisatrice.

Article 3 - Descriptif du concours



The screenshot shows the Dunod website interface. At the top, there's a navigation bar with categories like 'Sciences & techniques', 'Entreprise & gestion', 'Informatique & multimédia', 'Sciences sociales & humaines', 'Prépas & Concours', and 'Livres, essais & bien-être'. Below this is a search bar and social media icons. The main content area features a large graphic for the '40^e Boîte à outils' collection. Text on the page reads: 'La boîte à outils, à vous d'inventer le 41^e titre !', 'Grand jeu concours', and 'Du 15 septembre au 30 novembre, DUNOD propose à tous les lecteurs de devenir pour un instant Editeur en imaginant thématique du 41^{ème} ouvrage'. A 'Je participe' button is visible. Below the main announcement, there are three 'nouvelautés de rentrée' (new arrivals) for October 2014, each with a 'Lire l'extrait' button.

A l'occasion de la sortie en librairie du 40^e titre de la collection « La Boîte à outils », DUNOD invite les internautes à devenir éditeur, pendant la durée du concours, et à proposer un 41^e titre à paraître.

Pour ce faire, les internautes peuvent consulter la liste des 40 titres parus en ligne sur la page dédiée au concours, accessible avec l'url suivante www.dunod.com/boite-a-outils-40. Les ouvrages de la collection Boîte à outils sont classés en 3 grandes catégories pour faciliter la lecture : celle axée sur une Fonction/un Métier, celle qui traite de Compétences transversales et, enfin, celle qui aborde des thématiques de Développement personnel et d'Efficacité professionnelle.

Conditions :

- Le 41^e titre devra donc entrer dans l'une ou l'autre de ces catégories
- constituer une proposition originale, non redondante avec des titres existants.
- le titre devra être écrit en langue française

Chaque participant garantit Dunod que le titre soumis est un texte original, qui ne porte pas atteinte aux droits de tiers (tels que, notamment, aux droits d'auteur ou le droit au respect de la vie privée). Chaque participant garantit aussi que le titre qu'il soumet au concours ne fait pas l'objet d'une cession des droits de propriété intellectuelle (format papier et/ou d'adaptation audiovisuelle, etc.) et qu'il n'est pas couvert par un droit de préférence vis-à-vis d'un éditeur.

Dunod se réserve le droit de refuser tout texte ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur ; sera notamment refusé, tout texte à caractère diffamatoire, injurieux, xénophobe ou raciste.

Dès le moment où il a déposé son titre sur le site www.dunod.com, chaque participant s'engage à ne pas proposer ce titre à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du concours et ce, jusqu'à la désignation du gagnant.

Les participants non gagnants et le gagnant seront prévenus par mail que le prix a été attribué et recouvreront l'intégralité de leurs droits sur le titre original.

Planning :

Lancement du concours : 15 septembre 2014

Clôture : 30 novembre 2014

Annnonce des résultats : par mail à la suite de la réunion du jury prévu le 4 décembre 2014.

Article 4 - Validation de la participation

Pour valider leur participation, les participants devront donc bien remplir le formulaire de participation en donnant leur proposition de 41^e titre et en indiquant obligatoirement leurs coordonnées : Prénom, Nom, adresse postale et courriel.

Le participant devra accepter sans réserve le présent Règlement lors de la validation de son inscription au concours, en appuyant sur le bouton VALIDER « *En validant, je confirme avoir pris connaissance du règlement complet du concours et l'accepter sans réserve.* »

Article 5 - Détermination des gagnants - lots offerts

5.1 Un jury composé de deux éditeurs et de deux responsables communication se réunira le 4 décembre pour sélectionner la meilleure proposition de titre parmi les participations valides.

- 5.2 Le lot se décompose comme suit :
- a) Le gagnant sera invité à visiter la maison d'édition : la date sera à déterminer entre le gagnant et l'éditeur. Le siège social de Dunod est situé à Paris dans le 5^e arrondissement.
Cette visite sera suivie d'un déjeuner avec l'éditeur dans un restaurant du 5^e arrondissement de Paris (déjeuner offert d'un montant de 50 euros).
Pas de valeur marchande.
- Les frais de déplacement du domicile du gagnant au siège de Dunod seront pris en charge par Dunod, sur justificatif, et dans une limite de 200 euros HT. Tout autre frais, hors frais de visite du site et de déjeuner avec l'éditeur, est à la charge exclusive du gagnant.
- b) Le gagnant pourra également sélectionner 10 livres dans le catalogue DUNOD, pour une valeur maximale de 300 Euros..
- 5.3 Les lots ne sont pas interchangeables contre un objet, un service ni contre une quelconque valeur monétaire autre. La non-acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera aucune contrepartie.
- 5.4. le gagnant autorise Dunod à mentionner ses prénom et nom, et/ou le cas échéant son pseudonyme sur le site www.dunod.com, ainsi que sur tous supports de communication numériques ou imprimés, afin de rendre compte des résultats du concours et de l'identité du gagnant. Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans après la désignation du gagnant du concours.

Article 6

- 6.1 Tout formulaire de participation comportant une anomalie, incomplètement ou incorrectement rempli sera considéré comme nul.
- 6.2 La société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son jeu par tirage au sort.
- 6.3 Le gagnant autorise par avance et sans contrepartie financière la société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires ses nom, adresse et image sans que cette faculté puisse être source d'une obligation à l'égard de ladite société.
- 6.4 Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants pourront exercer leur droit d'accès, de modification, et de rectification et de suppression au regard des informations les concernant auprès de DUNOD Editeur, 5 rue Laromiguière, 75005 Paris.
- 6.5 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des bulletins de participation par tout autre cas fortuit.

Article 7 - Dépôt du règlement

7.1 Le présent règlement est déposé en l'étude de :

**Maître CALIPPE
Huissier de Justice
75008 Paris**

Article 8 - Litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou obligation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

Fait à Paris, le 26/08/2014